



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 2580

Texte de la question

HÔPITAL DU LAMENTIN

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.
M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé et des sports. Par souci d'économie et d'efficacité, le Gouvernement a décidé de procéder à des restructurations en profondeur et à un recadrage très strict de l'organisation hospitalière. Il existe encore au moins un point de blocage.

En effet, le projet médical de territoire prévoit la suppression du service pôle-mère-enfant de l'hôpital Mangot Vulcin du Lamentin. Cet hôpital, de construction récente, répondant aux normes parasismiques, avec un plateau technique opérationnel, accueille dans ce service les patients venant du Sud et du Centre. Des municipalités de cette zone géographique souhaitent le maintien de ces activités dans les lieux actuels.

Un argument supplémentaire plaide pour ce maintien, car la Maison de la femme, de la mère et de l'enfant, structure hospitalière sise, elle, à Fort-de-France, est arrivée à saturation. Madame la ministre, ne pensez-vous pas qu'il serait plus judicieux de préserver l'existant, car sa suppression équivaldrait à prendre le risque de ne pas couvrir en totalité la demande ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur le député, nous procédons en Martinique à de larges opérations de modernisation et d'amélioration de l'offre de soins. Pour cela, un projet de communauté hospitalière de territoire est programmé entre le CHU de Fort-de-France, l'hôpital du Lamentin, particulièrement la maternité Mangot Vulcin, et l'hôpital de La Trinité. Ce projet a fait l'objet d'une large concertation, de nombreux groupes de travail. Il reçoit l'accord de la communauté médicale et paramédicale, et prévoit le transfert de l'activité de maternité de Mangot Vulcin vers le CHU de Fort-de-France et son pôle-mère-enfant.

Il y a en effet un chiffre, monsieur Marie-Jeanne, qui pour moi est totalement inacceptable : la mortalité périnatale en Martinique est le double de ce qu'elle est en métropole - 23,2 pour 1 000 contre 11 pour 1 000. La réorganisation que je suis en train de mener a comme objectif impératif de réduire de 50 % ce taux de mortalité périnatale. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé, avec Marie-Luce Penchard, au comité interministériel dédié à l'outre-mer.

Nous allons faire une gradation des soins, concentrer sur Fort-de-France les maternités, le suivi des grossesses pathologiques, les urgences gynécologiques et, bien sûr, maintenir, dans les sept hôpitaux de proximité de la Martinique, des consultations spécialisées pour le suivi des grossesses. Oui, je veux que les femmes de Martinique aient les mêmes droits et les mêmes espérances que les femmes de métropole. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2580

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 octobre 2010